



PLAN D'EXPLOITATION AFTER LIFE

Action E.3

Version du 26/08/25

Lifeabaa2021@airbreizh.asso.fr

<https://lifeabaa2021.eu>

Contexte du rapport

Ce rapport a été produit dans le cadre du projet ABAA Life 2021 qui vise à réduire les émissions d'ammoniac d'origine agricole dans l'air ambiant et améliorer la qualité de l'air. Ce projet innovant, sur 4 ans, est porté par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, Air Breizh, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de région Bretagne (CAB).



Conditions de diffusion

Air Breizh est l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air pour la région Bretagne, au titre de l'article L221-3 du Code de l'environnement, précisé par l'arrêté du 1^{er} août 2016 pris par le ministère de l'Environnement portant renouvellement de l'agrément de l'association. À ce titre et compte tenu de ses statuts, Air Breizh est garant de la transparence de l'information sur les résultats des mesures et les rapports d'études produits selon les règles suivantes :

L'équipe du projet ABAA, constituée de salariés d'Air Breizh et de la CAB, réserve un droit d'accès au public à l'ensemble des résultats de mesures et rapports d'étude selon plusieurs modalités : document papier, mise en ligne sur le site internet du projet ABAA (<https://lifeabaa2021.eu>), et sur le site internet d'Air Breizh (www.airbreizh.asso.fr).

Toute utilisation de ce rapport et/ou des données associées doit faire référence au projet ABAA.

Air Breizh et la CAB ne peuvent, en aucune façon, être tenus responsables des interprétations et travaux utilisant les rapports d'études pour lesquels l'équipe du projet n'aura pas donné d'accord préalable.

Cofinancé par l'Union européenne. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou du CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues responsables.

Organisation interne – contrôle qualité

Projet :	Nom du rapport d'étude		
Version (date)	Modifications	Auteur	Validation
Version du 26/08/25	Rédaction	Merrill Le Quillec (cheffe de projet) Léna Oddos (agronome)	Gaël Lefevre (Directeur)

Summary

Different actions developed during the project will be continued after the end of the project. They are described in the report depending on the type of activity:

❖ Tools on the fields

With farmers

The pioneer group have decided to continue to work together. The Chamber of Agriculture will work on the search of funding. The CREAA project will allow to update the diagnostics done during the ABAA project.

Ammonia measurement

The LIFE ABAA project has enabled investment in several ammonia analyzers, PM10 fine particle analyzers, and mobile stations. The After LIFE strategy is to deploy ammonia analyzers throughout the region, within fixed stations of the Air Breizh monitoring network. In this way, continuous monitoring will be carried out. In addition, these measurements spread across the territory will enable continuous improvement of ammonia model outputs.

❖ Numeric tools

Ammonia inventory emissions

The Chamber of Agriculture's research into agricultural equipment will continue through the CREAA project and its partnership with Rennes Métropole. This will enable work to continue on integrating this data into the ammonia emissions inventory in order to analyze the differences.

Ammonia modelization

The deployment of the measurement network across the entire Brittany region will provide a breakdown of ammonia concentrations across the region. In addition to improving our knowledge of ammonia levels measured according to geographical area and measurement site type, this will improve ammonia model outputs across the entire Brittany region. Indeed, the more measurement data is distributed across a territory, the more models can be improved by taking into account spatial variations in concentrations.

AgrivisioN'air

AgrivisioN'air is intended to be sustainable and to continue to be improved as it is rolled out and evaluated. The CREAA project aims to compare AgrivisioN'air simulations with measurements of ammonia emissions in the field and other volatilization estimation models. The rollout of AgrivisioN'air to other regions also makes it possible to identify areas for improvement and facilitate the sustainability of the tool. The link between AgrivisioN'air and Mes Parcelles began as part of the ABAA project, adding a clickable link to AgrivisioN'air for Mes Parcelles subscribers.

❖ Transfer

To other Brittany territories

At this date (spring/summer 2025), awareness-raising campaigns targeting the agricultural sector have been carried out or are currently underway in several local authorities in Brittany (Rennes Métropole, Oust Brocéliande). At the same time, ammonia analyzers have been installed in these same areas. More details on the actions carried out are available in the deliverable "Assessment and recommendations on replication and transfer" (action E.2).

To other French and European territories

At this date (spring 2025), AgrivisioN'air and agricultural awareness campaigns are being rolled out in five French regions through projects created by a partnership between AASQA and the Chamber of Agriculture. The webinar, aimed at a non-French-speaking audience, will be held on May 21, 2025, with the aim of presenting the project and the actions that can be transferred to European structures. It will potentially generate questions and requests for more detailed exchanges with interesting structures.

Sommaire

1. Introduction	7
2. « After LIFE » des outils sur le terrain.....	8
2.1. Avec les agriculteurs.....	8
2.2. Mesures d'ammoniac	8
3. « After LIFE » des outils numériques.....	9
3.1. Inventaire des émissions d'ammoniac	9
3.2. Modélisation de l'ammoniac	10
3.3. AgrivisioN'air	10
4. « After LIFE » de l'accompagnement des agriculteurs	11
5. « After LIFE » du transfert des outils développés.....	12
5.1. Transfert vers d'autres territoires bretons.....	12
5.2. Transfert vers d'autres territoires français et européens	14

Index des figures

Figure 1 : Synoptique du projet LIFE ABAA.....	7
Figure 2 : Actions de transfert menées pour diffusion les outils et méthodes du territoire pilote vers d'autres territoires bretons (état des lieux en juin 2025). Les couleurs représentent différents types d'actions.....	13
Figure 3 : Carte présentant les membres d'Air Breizh (EPCI et départements) au 1er janvier 2025.....	14

1. Introduction

Le projet LIFE ABAA a commencé en septembre 2021 et se terminera en août 2025. Il a été construit autour de trois blocs d'actions :

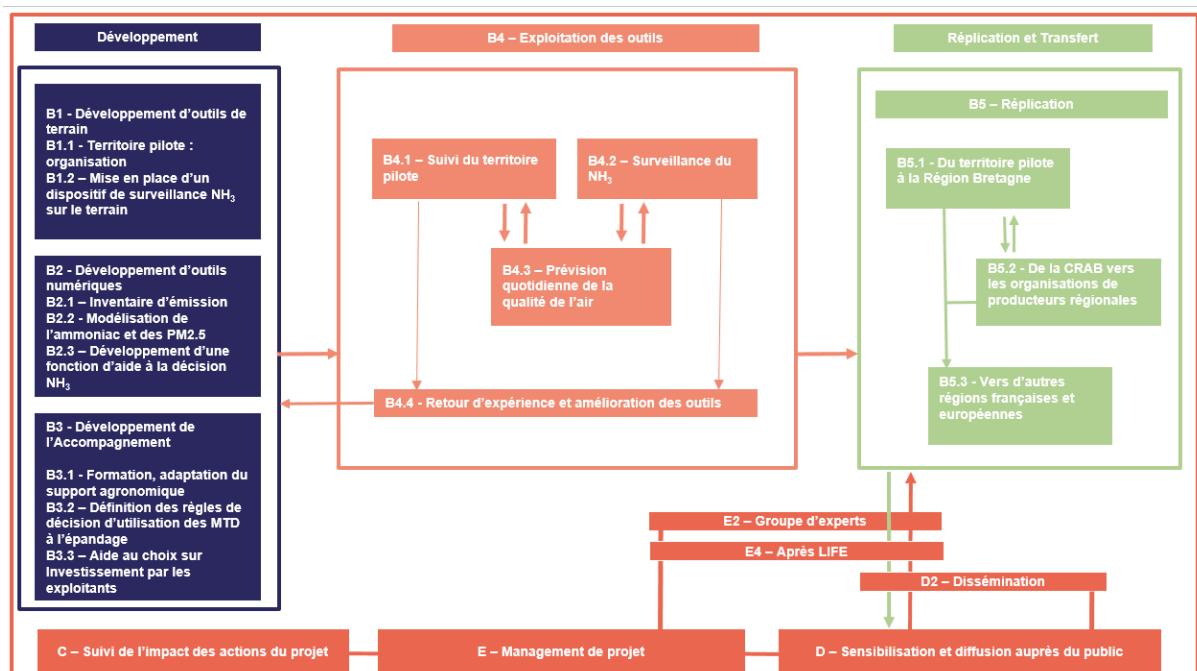
- Le développement d'outils,
- Le déploiement de ces outils,
- Le transfert de ces outils.

Autour de ces blocs se trouvaient également des blocs de travail indispensables à la réussite de tout projet :

- Le suivi de l'impact des actions du projet,
- La communication et la dissémination des résultats du projet,
- Et le management du projet.

Cette construction est schématisée sur la figure 1.

Au sein de chaque bloc d'actions sont détaillées chaque sous-action du projet. Toutes ces actions ont été réalisées dans le cadre du projet. Néanmoins, une des réussites du projet LIFE réside dans le fait de maintenir ces actions dans le temps et après la fin du projet.



Une réflexion a donc été menée afin de mettre en place une stratégie pour maintenir les actions phares du projet après la fin de celui-ci. Cette stratégie est développée dans ce rapport.

Certaines actions sont situées dans plusieurs blocs (par exemple : les actions pour déployer un groupe d'agriculteurs sont aussi bien dans l'action B.1 : « Développement d'outils de terrain » que dans l'action B.4.1 : « Suivi du territoire pilote »). Cette stratégie ne sera donc pas détaillée par sous-action mais par groupe d'actions thématiques.

2. « After LIFE » des outils sur le terrain

2.1. Avec les agriculteurs

L'avant dernière réunion du groupe d'agriculteurs pionnier en février 2025 a été l'occasion de faire le point sur les souhaits des agriculteurs pour l'après-projet. D'un commun accord, il a été décidé de prolonger le fonctionnement de groupe, en continuant à travailler sur l'ammoniac et en intégrant de nouvelles thématiques : impact carbone des exploitation agricoles, communication vers les agriculteurs et les collectivités.

Le projet CREAA, financé par l'ADEME et démarré en novembre 2023, permettra à l'équipe de conseillères de la Chambre d'agriculture ayant accompagné le groupe durant le projet ABAA de chercher de nouvelles sources de financement pour appuyer cette suite. Le financement GIEE a été identifié comme répondant particulièrement bien aux souhaits des agriculteurs. Durant l'automne 2025, l'équipe de la Chambre construira des pistes de travail concrètes, qui seront validées à l'occasion d'une réunion en décembre par les agriculteurs qui souhaitent effectivement s'engager. Le dépôt du dossier est habituellement en mars, ce qui permettra, si le dossier est validé, de démarrer les actions à l'automne 2026 et pour 3ans.

Le projet CREAA permettra également de réaliser une mise à jour des diagnostics effectués dans ABAA, en ciblant les agriculteurs ayant effectivement mis en place des pratiques de réduction des émissions d'ammoniac depuis le 1er diagnostic.

2.2. Mesures d'ammoniac

Le projet LIFE ABAA a permis l'investissement de plusieurs analyseurs d'ammoniac ainsi que d'analyseurs de particules fines PM10 et des stations mobiles (ainsi que le matériel technique nécessaire pour avoir une connexion en temps réel des données mesurées). Grâce à ces investissements, le nombre total d'analyseurs d'ammoniac à Air Breizh sera au nombre de 7. Cela permet donc une surveillance accrue des concentrations d'ammoniac dans l'air ambiant en Bretagne avec des points de mesure répartis sur l'ensemble de la région, première région émissive de France.

La stratégie After LIFE est de déployer les analyseurs d'ammoniac sur l'ensemble de la région, au sein de stations fixes du réseau de surveillance d'Air Breizh. De cette façon, une surveillance en continue sera réalisée. Par ailleurs, ces mesures réparties sur le territoire permettront une amélioration en continu des sorties des modèles d'ammoniac (cf. 3.).

Par ailleurs, des contacts avec les collectivités bretonnes, membres ou non d'Air Breizh, seront maintenus et des campagnes de mesure ponctuelles d'ammoniac seront réalisées à la demande des collectivités, et en parallèle d'actions agricoles menées par la Chambre d'agriculture de Bretagne, si possible.

La maintenance des appareils sera prise en charge, comme n'importe quel autre appareil du réseau de mesure réglementaire, par les salariés d'Air Breizh et sera inclue dans le plan de dépenses d'Air Breizh.

Par ailleurs, le projet AQACIA-CREAA, financé par l'ADEME depuis fin 2023 et jusqu'à fin 2026, a permis de démarrer un partenariat avec l'INRAE et de lancer des campagnes d'inter-comparaison d'appareils de mesure d'ammoniac en Bretagne. Ces inter-comparaisons ont commencé ce printemps et continueront après la fin du projet ABAA, en 2026 durant la dernière année du projet CREAA. Ces campagnes sont considérées stratégiques pour le développement d'un réseau de surveillance de l'ammoniac du fait de la grande difficulté, bien documentée dans la littérature, de bien mesurer la concentration de ce gaz trace polaire, collant, hydrophile et réactif. Cette action permettra d'améliorer les connaissances sur la variabilité de la mesure de l'ammoniac dans l'atmosphère. Un budget d'environ 30 000€ est prévu dans le projet CREAA pour la réalisation de cette action.

3. « After LIFE » des outils numériques

3.1. Inventaire des émissions d'ammoniac

L'une des missions réglementaires d'Air Breizh est de réaliser, tous les 2 ans, un inventaire des émissions de polluants à effet sanitaire et de gaz à effet de serre. Cet inventaire (ISEA : <https://isea.airbreizh.asso.fr/>) est réalisé tous les 2 ans avec un recalculation des années précédentes. L'historique disponible commence en 2008.

L'ammoniac fait partie des polluants à effet sanitaire donc les inventaires sont calculés. Ces calculs se poursuivront après la fin du projet.

Les travaux menés au cours du projet LIFE ABAA, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, consistant à renseigner des valeurs d'activités agricoles, sur un petit territoire, dans l'inventaire et d'analyser les différences se poursuivra après la fin du projet. En effet, de telles actions sont prévues au sein de plusieurs projets :

- Dans le projet CREAA financé par l'ADEME, les données de matériels d'épandage utilisés par les ETA du territoire pilote d'ABAA seront incluses dans les 1ers calculs effectués seulement avec les données de matériels utilisés par les CUMA. Ce travail sera réalisé fin 2025/début 2026.
- La métropole de Rennes et la DREAL ont déjà commencé à solliciter Air Breizh et la Chambre d'Agriculture de Bretagne pour mener des actions sur le territoire de Rennes Métropole. A partir de 2026, une de ces actions devraient être de réaliser des enquêtes des matériels d'épandages utilisés par les agriculteurs du territoire afin de réaliser le même genre de travail que celui réalisé dans ABAA.

Ces actions seront financées par le programme AQACIA de l'ADEME à travers le projet CREAA ainsi que par le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Rennes Métropole pour un budget total d'environ 30 000€.

Par ailleurs, d'autres AASQA et Chambres d'agriculture s'intéressent au référencement des pratiques agricoles réelles. En effet, dans le projet CAPARA, financé par l'ADEME via l'appel à projets AQACIA, mené en Hauts de France, des enquêtes ont également été réalisées auprès du monde agricole pour avoir des informations sur les pratiques et les comparer avec les données renseignées dans les inventaires d'émissions régionaux qui suivent une méthodologie nationale. Les travaux menés en Bretagne et en Hauts de France (voire dans d'autres régions) permettront de poursuivre la dynamique sur le sujet pour, pourquoi pas, dans le futur, faire évoluer la méthodologie utilisée pour calculer les inventaires des émissions

3.2. Modélisation de l'ammoniac

Comme évoqué dans la partie 2.2, le déploiement du réseau de mesure sur l'ensemble de la région Bretagne permettra d'avoir une répartition des concentrations d'ammoniac sur la région. En plus d'améliorer nos connaissances sur les niveaux d'ammoniac mesurés selon la zone géographique et la typologie du site de mesure, cela permettra une amélioration des sorties de modèles d'ammoniac en tout point du territoire breton. En effet, plus des données de mesures sont réparties sur un territoire et plus les modèles peuvent être améliorés en prenant en compte les variations spatiales des concentrations.

Ces travaux pourront se réaliser, dans un premier temps, dans le cadre du projet CREAA financé par l'ADEME, et dans lequel une action est dédiée à ce sujet. Cette action a un budget de 19 000€. A partir de 2027, et la fin du projet CREAA, le suivi des mesures et des modèles d'ammoniac seront inscrit dans les actions pérennes d'Air Breizh.

3.3. AgrivisioN'air

AgrivisioN'air a vocation à être pérennisé et à continuer à être amélioré au fur et à mesure de sa diffusion et de son évaluation. Le projet CREAA a pour objectif de comparer les simulations d'AgrivisioN'air à des mesures des émissions d'ammoniac au champ (badges alpha) et à d'autres modèles d'estimation de la volatilisation (Syst'N, ALFAM). Ces résultats permettront de mieux connaître la marge d'approximation des ordres de grandeurs fournis par l'outil, et d'identifier des pistes d'amélioration ou des conditions d'application privilégiées.

Le déploiement d'AgrivisioN'air vers les autres régions (voir partie 5.2.) permet également à la fois d'identifier des pistes d'amélioration et de faciliter la pérennisation de l'outil. En effet, comme toutes les régions partagent un même serveur informatique, les coûts annuels fixes liés à l'hébergement et à la maintenance de l'outil sont divisés par le nombre de régions et de structures qui déplacent AgrivisioN'air. Pour le moment, la prise en charge de ces coûts se fait dans le cadre de projets de déploiement ou d'amélioration, ce qui permet le maintien de la gratuité de l'outil. Il est prévu de poursuivre cette stratégie pour continuer à proposer ce service gratuitement.

Le lien d'AgrivisioN'air avec Mes Parcelles a démarré dans le cadre du projet ABAA, en ajoutant pour les abonnés de Mes Parcelles un lien cliquable vers AgrivisioN'air. Il est prévu de continuer à travailler sur ce lien, avec l'objectif de mettre en place un flux de données pour faciliter l'enregistrement des pratiques et l'accessibilité des synthèses personnalisées dans AgrivisioN'air.

4. « After LIFE » de l'accompagnement des agriculteurs

Le projet CREAA va permettre de continuer à améliorer et diffuser les outils et méthodes développés dans ABAA :

- L'Analyse de Cycle de Vie territoriale réalisée dans ABAA sera étoffée en ajoutant un volet économique pour analyser la faisabilité des scénarios d'évolution des pratiques identifiés.
- Les enquêtes sur les pratiques d'épandages et les équipements permettant de réduire la volatilisation au bâtiment et stockage seront complétées sur d'autres territoires (à démarrer par le secteur de Rennes, en lien avec la réPLICATION sur le secteur présentée dans la partie 5.1.).
- Poursuite des formations développées dans ABAA pour les agriculteurs, les conseillers et les futurs agriculteurs.
- Réalisation de la quantification des gains d'azote permis par la mise en place d'une ou plusieurs pratiques de réduction des émissions, en se basant sur l'ACV et les différents travaux menés dans ABAA (plateformes d'épandage, diagnostics, enquêtes).

L'ensemble de ces actions, couplées aux actions de transferts détaillées dans la partie 5.1 permettront d'assurer la continuité, le transfert et l'amélioration des outils et méthode d'accompagnement des agriculteurs.

D'autres types de financements, habituellement sollicités par la CAB pourront être sollicités pour continuer à accompagner les agriculteurs :

- Les groupes « agrocultures » de la CAB : les agriculteurs règlent une prestation auprès de la CAB pour bénéficier d'un accompagnement en groupe. L'organisation se fait de manière géographique.
- Fond de formation VIVEA : c'est un fond d'assurance de formation pour les agriculteurs non-salariés (soit les chefs d'entreprise) qui finance leurs formations professionnelles. Les formations proposées par la CAB sont disponibles via ce fond.

Le financement du PPA de Rennes Métropole détaillé ci-dessous permet d'accompagner un nouveau groupe d'agriculteurs issu de la réPLICATION du projet ABAA. Les objectifs sont surtout orientées vers des actions collectives : plateformes d'épandage, ateliers techniques agronomie (AgrivisioN'air, gestion de la fertilisation, machinisme, tassemement du sol...), réunions de groupe sur des échanges de pratiques...

5. « After LIFE » du transfert des outils développés

5.1. Transfert vers d'autres territoires bretons

A cette date (printemps/été 2025), des actions de sensibilisation auprès du monde agricole ont été menées ou sont en train d'être menées sur plusieurs collectivités bretonnes (Rennes Métropole, Oust Brocéliande). En parallèle, sur ces mêmes territoires, des analyseurs d'ammoniac ont été installés. Plus de détails sur les actions menées sont disponibles dans le livrable « Bilan et recommandation sur réPLICATION et transfERT » (action E.2).

Concernant les travaux menés sur le territoire de Rennes Métropole, des démarches sont déjà engagées avec l'administration pour recevoir des financements pour la fin d'année 2025, puis en 2026 et en 2027 issus du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Rennes Métropole. La proposition de réPLICATION des outils et méthodes du projet a été très bien reçue localement, avec une validation du soutien financier demandé pour 2025. Les demandes pour 2026 et 2027 sont ensuite étudiées annuellement sur la base des actions réalisées et proposées pour la suite. Cet appui a permis de lancer un plan d'action avec 4 structures partenaires - Air Breizh, la Chambre d'agriculture de Bretagne, FRCUMA et AILE – ainsi que l'engagement d'un groupe d'agriculteurs, sur le même modèle que le groupe pionnier du territoire pilote. Le plan d'action proposé se base sur les outils et méthodes déployées sur le territoire pilote mais également sur des innovations en lien avec la méthanisation, dont l'activité est plus marquée sur ce territoire. En 2025, la CAB bénéficie de 20 000€ pour réaliser ces actions et faire le lien avec les financeurs pour l'ensemble des partenaires. Les demandes de 2026 et 2027 seront à construire en fonction des réalisations de 2025.

En 2025, Air Breizh a reçu 17 000€ afin de mener différentes actions sur la thématique (déploiement d'un analyseur d'ammoniac sur le territoire, comparaison des concentrations en ammoniac obtenues sur différents sites de mesure) et la Chambre d'agriculture ...

Pour 2026 et 2027, des demandes de financements seront effectuées annuellement. Le budget total demandé par Air Breizh pour les 2 années serait d'environ 30 000€ afin d'effectuer des mesures d'ammoniac ainsi que mesures olfactives à proximité de stations de méthanisation (en lien avec le projet AQAMETHA financé dans d'autres régions par l'ADEME).

Concernant les autres territoires, Oust Brocéliande, mais également d'autres collectivités bretonnes, des prises de contacts continueront d'être effectuées par Air Breizh et la Chambre d'agriculture afin de poursuivre la mise en place d'actions sur la réduction des émissions d'ammoniac. Tel que durant le projet, l'utilisation des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sera un levier important pour obtenir des financements afin de mener des actions. La CAB a été sollicitée en octobre 2025 pour proposer des actions issues de ABAA au PCAET de la collectivité Vallons de Haute Bretagne. Le budget demandé est en cours de validation pour des actions de formation et démonstration de matériel.

La Chambre d'agriculture prévoit notamment de solliciter les 20 chargés d'animation territoriale de la structure, répartis sur le découpage de la région en 20 territoires, ainsi que d'intervenir auprès de la quarantaine de conseillers agronomes répartis également sur ces territoires. En plus du transfert en interne, il est prévu de continuer de mener le panel d'actions présentées sur la figure 2 vers une diversité de publics et de structures.

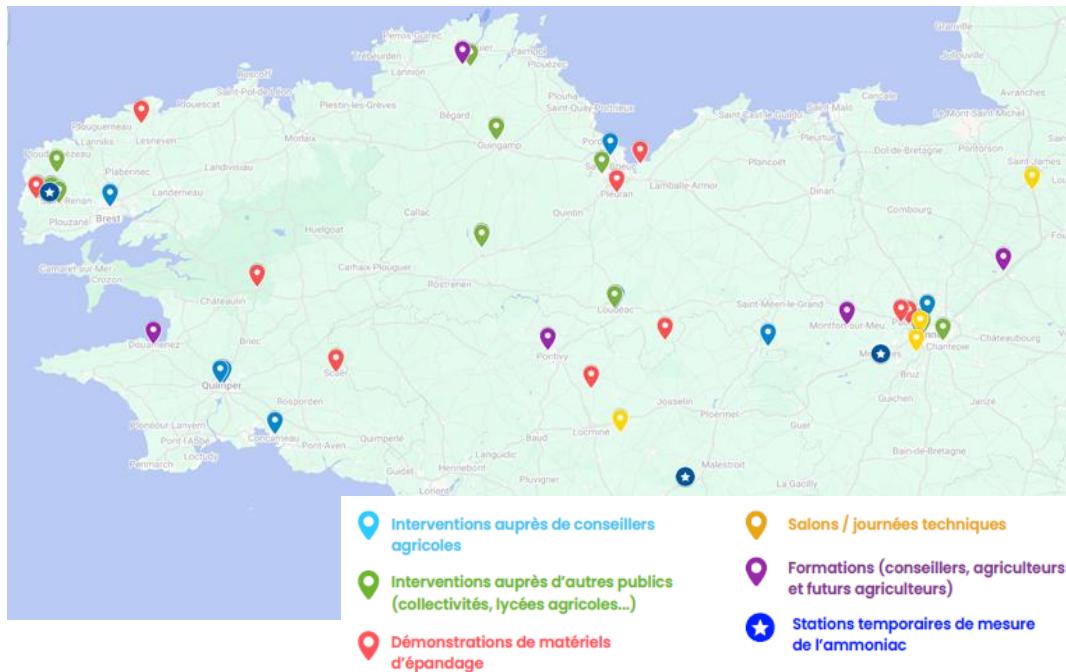


Figure 2 : Actions de transfert menées pour diffusion les outils et méthodes du territoire pilote vers d'autres territoires bretons (état des lieux en juin 2025). Les couleurs représentent différents types d'actions.

Par ailleurs, Air Breizh sollicitera particulièrement les EPCI membres de l'association en leur proposant des actions à mener sur leur territoire en lien avec la thématique de l'ammoniac.

La carte des membres d'Air Breizh au 1^{er} janvier 2025 est présentée ci-dessous :

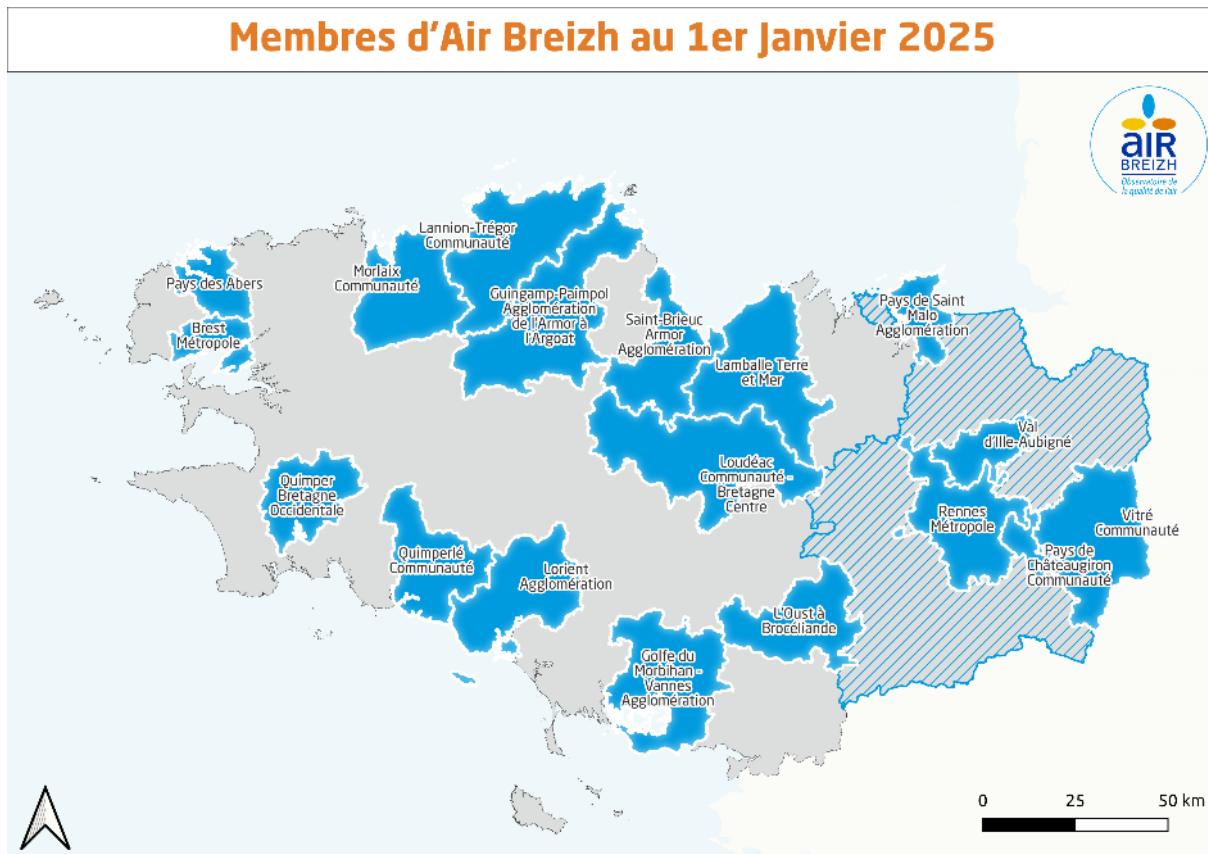


Figure 3 : Carte présentant les membres d'Air Breizh (EPCI et départements) au 1er janvier 2025

Enfin, Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de Bretagne qui co-finance le projet LIFE-ABAA depuis 2023 sera sollicité à partir de 2026 pour participer au financement du maintien des différents outils déployés durant le projet (outils sur le terrain, outils numériques, accompagnement des agriculteurs). Le budget demandé n'est pas encore estimé puisque cela dépendra des autres sources de financement actuelles ou à venir (projet CREAA financé par l'ADEME jusqu'à fin 2026, financement du PPA de Rennes Métropole jusqu'à fin 2027).

5.2. Transfert vers d'autres territoires français et européens

A cette date (printemps 2025), AgrivisioN'air et des actions de sensibilisations agricoles sont en cours de transfert dans 5 régions françaises via des projets créés par un binôme AASQA/Chambre d'agriculture. Il s'agit des régions :

- Normandie projet financé par le programme AgriQair 2023 de l'ADEME,

- Pays de la Loire projet financé par le programme AgriQair 2024 de l'ADEME,
- Centre Val de Loire projet financé par le programme AgriQair 2024 de l'ADEME,
- Auvergne Rhône Alpes projet financé par le programme AgriQair 2024 de l'ADEME,
- Grand Est projet financé par un PEI du Grand Est.

Ces projets ont débuté en 2023 en Normandie et en 2024 pour les autres régions. Ils se poursuivront jusqu'en 2026 (Normandie) ou 2027 (Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes, Grand Est). Après la fin du projet ABAA, l'outil AgrivisioN'air sera donc maintenu pour la Bretagne et le déploiement continuera dans l'optique de pérenniser également l'outil dans les régions françaises citées.

L'ADEME finançant une majorité des projets portés par les AASQA et Chambres d'autres régions, et les messages diffusés dans le cadre du projet faisant écho au Guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air réalisé par l'ADEME, il pourrait être envisagé une promotion de l'outil AgrivisioN'air par l'ADEME. Cette opportunité sera étudiée dans les mois suivants la fin du projet ABAA en lien avec le déploiement de l'outil sur les autres régions citées ci-dessus.

L'appel à projet AgriQair n'avait pas été répété en 2025, mais le sera peut-être de nouveau pour 2026 et 2027. Cet appel à projet pourra permettre d'une part à d'autres régions de déployer AgrivisioN'air, et d'autre part à la CAB de construire un nouveau projet en lien avec l'After Life de ABAA (en cours de réflexion à l'automne 2025).

Le webinaire, à destination d'un public non francophone, organisé le 21 mai 2025 dans le but de présenter le projet et les actions transférables auprès de structures européennes apportera potentiellement des questions et des demandes d'échanges plus précis avec les structures intéressées. Cet évènement ayant lieu durant les derniers mois du projet, les équipes d'Air Breizh et de la Chambre d'agriculture répondront à de potentielles demandes après la fin du projet ABAA. Par ailleurs, ces échanges avec des structures de pays voisins pourraient conduire potentiellement à des montages de projets communs.

D'autres présentations pouvant atteindre d'autres régions françaises, et peut être européennes, sont déjà prévus après la fin du projet :

- La présentation des résultats du projet ABAA et les actions menées sur le territoire de Rennes Métropole le 16 septembre 2025 dans l'espace conférences du SPACE, Salon international de l'Elevage à Rennes. La participation de Léna Oddos et Meryll Le Quilleuc a été financée par le projet CREAA. La participation de Mariana Moreira et Francesca Aloisi (CAB) a été financée par le PPA de Rennes Métropole
- La présentation de la méthodologie de l'ACV territoriale aux 17^{ème} Rencontres de la fertilisation raisonnée et de l'analyse COMIFER GEMAS les 25 ou 26 novembre 2025 à Metz. La participation de Léna Oddos, Klervi Geffroy et Mariana Moreira a été financée par le projet CREAALa présentation des résultats du projet ABAA et des actions menées sur le territoire de Rennes Métropole a aussi fait l'objet de 2 soumissions distinctes pour une présentation au colloque APIVALE qui aura lieu les 3 et 4 décembre 2025 à Rennes. Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) APIVALE regroupe 12 laboratoires de recherche et travaille sur les processus et les

impacts liés à la valorisation des effluents organiques. La participation de Léna Oddos sera financée par le projet CREAA et celle de Mariana Moreira par le PPA de Rennes Métropole.

Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural est un financement issu du compte CASDAR, provenant de cotisations directes des agriculteurs. L'objectif du programme est de massifier la transition agroécologique en contribuant à la création de valeur économique et environnementale. Le PRDAR Bretagne intègre les orientations du plan stratégique de la Chambre régionale d'agriculture et celles du contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 établi entre l'État et le réseau des Chambres d'agriculture. La dotation annuelle régionale provenant de ce programme est de 2.8 millions € pour un financement à 50% d'actions réalisées par 16 partenaires en Bretagne (mobilisation de 165 conseillers). Certaines des actions du projet ABAA étaient déjà cofinancées par ce programme, et une partie des actions de l'After Life réalisée par la CAB pourront continuer à être co-financées.

Financeurs du projet

Le projet ABAA est lauréat du programme LIFE de l'Union Européenne et a le soutien financier de la région Bretagne ainsi que du Plan Régional Santé Environnement piloté par le préfet de région, l'Agence Régionale de Santé et le conseil régional.



Le PRDA de Bretagne apporte son soutien à la Chambre régionale d'Agriculture et le Réseau Mixte Technologique Bouclage a labellisé le projet ABAA.



Pour plus d'informations sur le rapport ou le projet :

Lifeabaa2021@airbreizh.asso.fr

<https://lifeabaa2021.eu>

